



Le 3 juin 2014

NBI DES PERSONNELS TECHNIQUES Un retard inadmissible !

La NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) a été mise en œuvre en 1994 pour l'ensemble des personnels techniques.

Au cours des protocoles successifs cette NBI a été améliorée en augmentant le nombre de points et en uniformisant la perception à tous les agents titulaires à partir de l'âge de 35 ans.

Jusqu'en 2010 les agents atteignant 35 ans dans l'année précédente percevaient la NBI courant juin/juillet de l'année suivante avec un rappel à compter de leur 35^{ème} anniversaire.

Depuis cette date de nombreux dysfonctionnements entre la Fonction Publique, le Budget et la DGAC retardent la mise en œuvre de cette mesure.

FO est intervenu pour permettre le rattrapage des agents de 2011 et obtenu la mise en paiement en 2013 (avec rappel). Malgré les engagements pris par SDP, nous constatons que les textes permettant la mise en paie pour les bénéficiaires 2012 et 2013 ne sont toujours pas signés.

Alors même qu'il est demandé des efforts aux agents et que le point d'indice est gelé depuis 2010, la DGAC semble incapable de faire respecter les droits et acquis sociaux des personnels.

FO dénonce cette situation et mettra tout en œuvre pour faire respecter les droits de chacun.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

Email :

A....., le..... Signature

 :

Portable :

**A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX**

